



Traité Ketouvat

Michna 1 - Chapitre 10

מי שֶהָיָה בָּשׂוּי שְׁתֵּי בָּשִׂים וּמָת, הָרֵאשׁוֹנָה קוֹדֶמֶת לַשֵּׁנִיה, וְיֹרְשֵׁי
הָרֵאשׁוֹנָה קוֹדֶמִין לְיֹרְשֵׁי שֵׁנִיה. בָּשָׂא אֶת הָרֵאשׁוֹנָה וּמָתָהּ, בָּשָׂא
שֵׁנִיה וּמָת הוּא, שֵׁנִיה וְיֹרְשֶׁיהָ קוֹדֶמִים לְיֹרְשֵׁי הָרֵאשׁוֹנָה:

Si un homme qui a épousé deux femmes est mort, et que les femmes réclament leur douaire, la première passe avant la deuxième ; de même, les héritiers de la première passent avant ceux de la deuxième. S'il a épousé une femme qui est morte de son vivant, puis il a épousé une autre qui lui a survécu, la deuxième et héritiers passent avant les héritiers de la première.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions